

Bertrix, le 26 mars 2023

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil communal du 30 mars 2023

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 30 mars 2023 :

- 1. Demande relative à l'organisation du Rallye of Bertrix et ses impacts***
- 2. Demande de création de toilette(s) publique(s) sur le territoire communal***

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE

## **1. Demande relative à l'organisation des Boucles de Bertrix et à leur impact**

*Du 9 au 11 juin se déroulera à Bertrix le nouveau rallye automobile dénommé le Rallye of Bertrix.*

*L'organisation de cet événement, qu'on s'en réjouisse ou pas, n'a rien d'anodin pour une petite commune comme Bertrix.*

*Le Collège peut-il nous rassurer sur les mesures qui seront mises en place afin que cette compétition soit une véritable fête pour les amateurs sans pour autant perturber les riverains et autres usagers de la forêt :*

- quelles mesures pour la sécurité des spectateurs lors des passages des véhicules de même que lors des liaisons entre les spéciales ?*
- quelles mesures spécifiques vers les riverains par rapport aux routes bloquées et autres désagrèments inhérents à cette compétition ?*
- des contrôles de bruit et de pollution seront-ils effectués sur les véhicules en compétition ?*
- un état des lieux des routes empruntées sera-t-il effectué avant et après l'événement ?*

*Le Collège peut-il également chiffrer les coûts pour la commune liés à l'organisation de l'évènement :*

- montants payés à l'organisation proprement dite*
- autres frais annexes à l'événement : sécurité, mise à disposition de matériel communal, mise à disposition de personnel communal, frais éventuels de publicité, frais de remise en état des chemins endommagés, nettoyages des abords, etc.*

## **2. Demande de création de toilette(s) publique(s) sur le territoire communal**

*Bertrix, commune à vocation touristique, se doit d'offrir aux visiteurs (et par la même occasion aux habitants) des accès à des sanitaires convenables, propres et sécurisés, accessibles H24.*

*Si ces aménagements peuvent sembler anecdotiques, il n'en demeure pas moins qu'ils apportent un supplément de confort non négligeable pour les touristes de passage, mais aussi pour la population en général lors de l'organisation d'événements ponctuels tels les marchés hebdomadaires, les brocantes et toute autre manifestation se déroulant sur le domaine public.*

*En outre, derrière nos sanitaires se cachent des enjeux sociétaux majeurs : égalité femmes-hommes, santé publique, sécurité, discrimination.*

*A minima, nous préconisons l'installation d'une unité à proximité de la place des Trois Fers, lieu central de la commune. C'est là que se déroulent un marché tous les 15 jours, une brocante mensuelle, de multiples manifestations, et c'est aussi un espace largement desservi par les bus TEC.*

*D'autres endroits peuvent bien entendu accueillir également ces aménagements : aire de pic-nique de la vallée des Munos, les places de villages, les départs de promenades, etc.*

*Bien conscients que ces aménagements représentent un coût non négligeable, nous pensons qu'il s'agit là d'un choix positif qu'il faut assumer et financer car ils améliorent grandement le confort de la cité, et concrétisent notre volonté de présenter une image accueillante.*

*Nous proposons dès lors la délibération suivante :*

*Proposition de délibération :*

*Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 30 mars 2023, sur proposition du groupe ECOLO,*

- *vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,*
- *vu l'absence de toilettes publiques sur le territoire communal,*
- *vu la nécessité de pallier ce manque au travers de la réalisation d'au moins une infrastructure propre et sécurisée,*
- *considérant qu'une telle infrastructure apportera un complément utile pour les touristes et les habitants de la cité,*
- *considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,*

*par oui et non,*

*confie au Collège le soin d'étudier la faisabilité de la mise en place d'au moins une telle installation afin de pouvoir dans les plus brefs délais pallier ce manque.*